

école nationale supérieure

d'architecture  
de versailles

# GUIDE D'ACCUEIL de l'étudiant Master 1 & 2

2017 / 2018



*Réalisation : Delphine Hérisson & Nathalie Elissalt  
Couverture : P45 Delft, perspective/vue de la place, étudiant : Hugo Trémouilles © ENSA-V  
Remerciements à toutes et tous ceux qui ont contribué au contenu de ce guide d'accueil*

# SOMMAIRE

→L'école	p. 4
→Organisation des études	p. 5
→Cursus M1& M2	p. 6
→Des lieux pour travailler	p.9
→Suivre l'actualité de l'école	p.12
→Participer à la vie associative	p.13
→S'engager dans la vie de l'école	p.14
→Aides sociales et logement	p.15
→Santé	p.16
→Égalité   Diversité	p.18
→Règles de vie	p.19
→Règlement des études	p.20
→Règles de sécurité	p.22
→Infos pratiques	p.23
→Accès	p.25
→Plans	p.26
→Contacts	p.28

# L'ÉCOLE

## UN TERRAIN PRIVILÉGIÉ D'EXPÉRIMENTATION...

De par son installation dans les petites écuries du château de Versailles, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) propose à ses mille étudiants un terrain d'expérimentation très privilégié dans le cadre d'un parcours de formation en architecture. L'école offre de grands espaces couverts et à ciel ouvert pour fabriquer, faire et défaire, construire, en bois, en brique, en sable, en papier, en carton,...

## UNE ÉCOLE TRÈS OUVERTE SUR LE MONDE...

Marquée en son sein par une grande diversité - diversité de formation et de profil de ses enseignants, d'origine de ses étudiants (toutes les filières du Bac sont représentées) - l'ENSA-V fait de la rencontre avec d'autres cultures, d'autres modes de vivre, d'habiter, de construire, un passage quasiment obligé pour chacun de ses étudiants : avec plus de la moitié de ses étudiants de M1 qui partent en mobilité pour un semestre ou un an à l'étranger dans des écoles partenaires, en mettant en place des bourses de mobilité pour aider financièrement ses étudiants de Master à participer à l'un des dix « workshops internationaux » proposés chaque année à Bangkok, Rio de Janeiro, Kyoto, Shanghai, Naplouse, Ispahan, Rome, Milan, Delft, Casablanca, Dakar,...

## DIVERSITÉ DES PÉDAGOGIES ET DES APPROCHES

Les études d'architecture sont, dans leur conception même, marquées par une très grande pluridisciplinarité. Des enseignants relevant de sept champs disciplinaires ( projet architectural et urbain, histoire de l'architecture et de la ville, sciences et techniques pour l'architecture, expression plastique, histoire et théorie de l'art, représentation de l'architecture, sciences humaines et sociales, ville et territoire) et de formations intellectuelles très complémentaires, échangent et conçoivent ensemble des modules de formation. Depuis toujours, ils trouvent à l'ENSA-V un espace de liberté pour s'exprimer.

Les instances qui discutent et décident des pédagogies qui se déploient dans l'école privilégient la diversité des approches et des regards.

Il appartient, en effet, à chaque futur architecte de construire sa propre culture de projet à partir de tous les matériaux qui sont mis à sa disposition pendant son cursus en architecture.

# ORGANISATION DES ÉTUDES

## PARCOURS IMPOSÉ EN LICENCE, MASTER À LA CARTE

La **licence** est à la fois le temps de l'acquisition d'une culture architecturale large et des processus de conception. L'étudiant en licence doit ainsi valider successivement six projets longs qui le conduisent à concevoir dans différents contextes, à différentes échelles, pour répondre à des usages d'une complexité grandissante. Pendant ce parcours « imposé », il rencontre un grand nombre d'enseignants qui développent des approches et des sensibilités différentes et complémentaires.

En **master**, les étudiants de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années réunis pour le projet architectural et urbain, élisent trois projets parmi une vingtaine de propositions dont beaucoup se situent à l'étranger. Cette fois, c'est l'étudiant qui choisit son enseignant et son sujet par affinité. L'étudiant de master rejoint également un groupe de mémoire en fonction de son goût pour telle ou telle discipline. Cela donne lieu à des productions d'une grande richesse qui relèvent des arts visuels ou plastiques (photo, vidéo, sculpture,...), qui abordent des questions structurelles complexes, ou qui s'épanouissent dans des formes plus académiques (mémoires écrits). Enfin, à Versailles, le choix du sujet de projet de fin d'étude (PFE), qui permet d'obtenir le diplôme d'Etat d'architecte, est à la totale discrétion de l'étudiant !

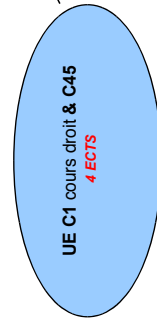
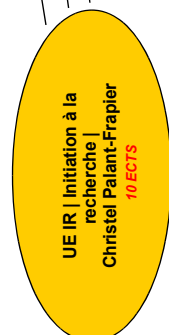
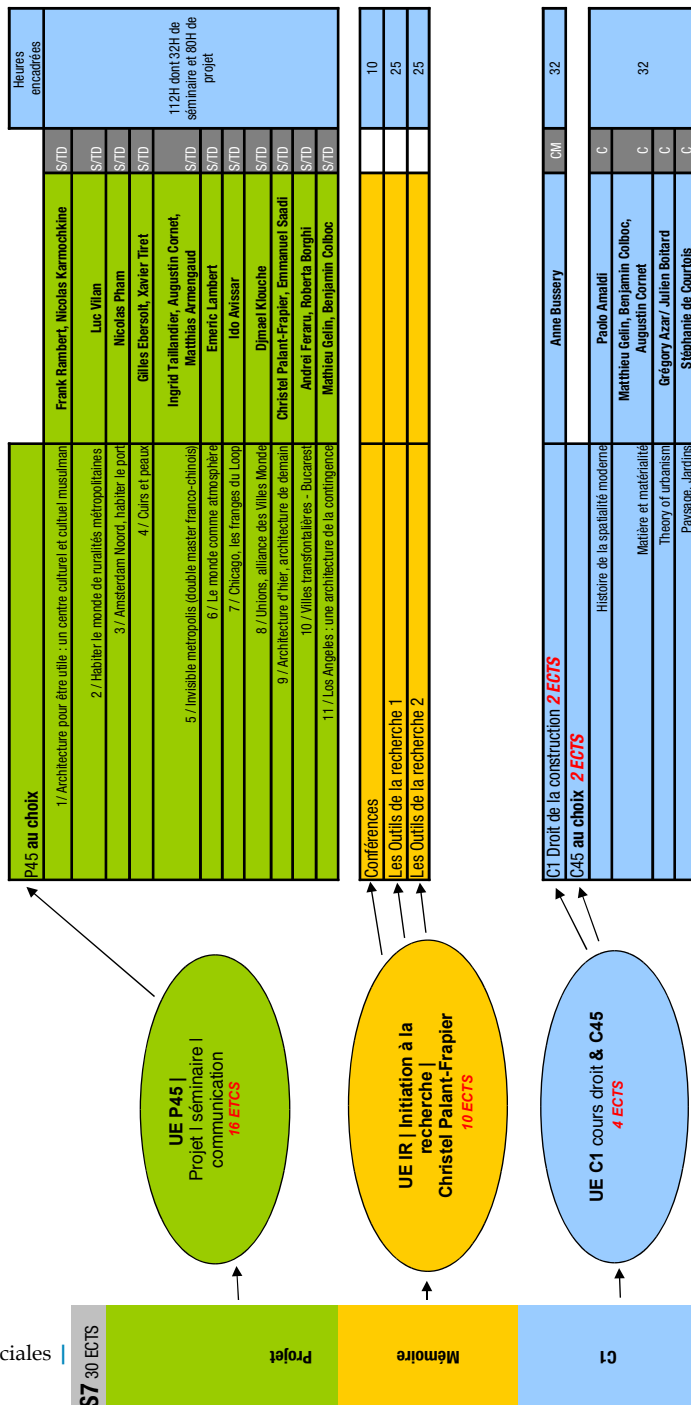
## DES FORMATIONS EN PRISE AVEC LES ENJEUX SOCIÉTAUX

La métropolisation, l'urbanisation à l'échelle planétaire, l'évolution des modes de production, de travail, d'habiter, la raréfaction des ressources naturelles et la lutte contre le réchauffement climatique, l'afflux de nouvelles populations et la nécessité de loger tout le monde dans des conditions dignes,... tous les sujets de société sont discutés. Les enseignements développés à l'ENSA-V visent à former des architectes capables d'apporter des réponses nouvelles et créatives à ces problématiques, des acteurs conscients du rôle qu'ils devront jouer pour améliorer notre cadre de vie.

# CYCLE MASTER 1

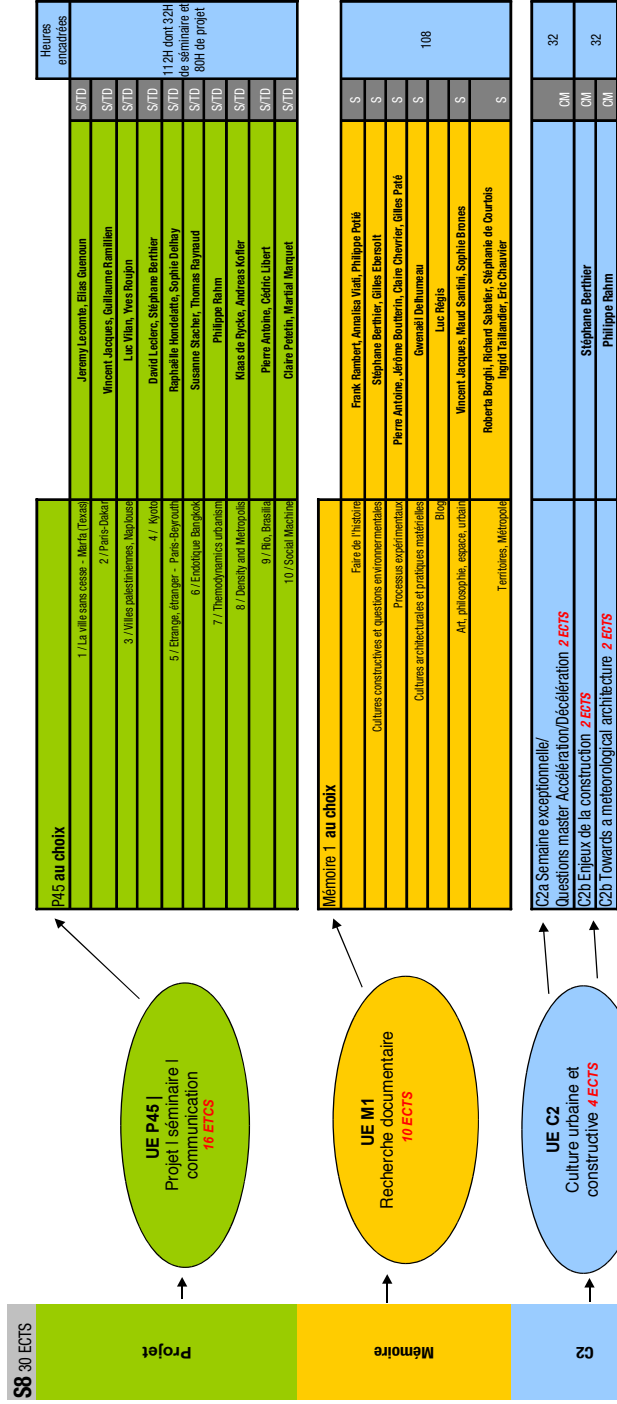
## Légendes

- P projet |
- SP studio |
- A analyse |
- R représentation |
- T technique |
- P projet |
- E expression plastique |
- SH sciences humaines et sociales |
- H histoire |



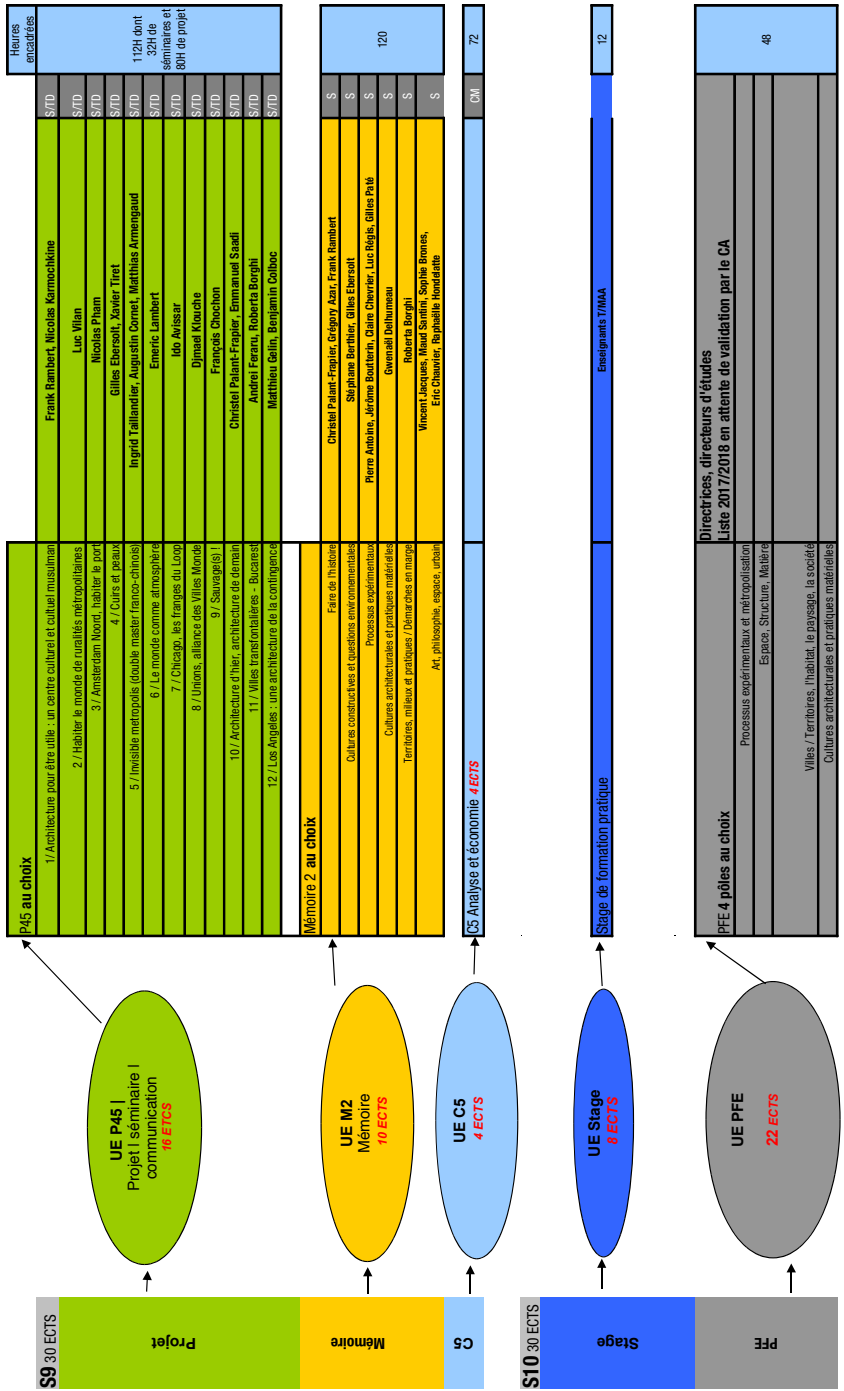
# CYCLE MASTER 1

S8 30 ECTS



# CYCLE MASTER 2

S9 30 ECTS  
S10 30 ECTS





# DES LIEUX POUR TRAVAILLER

## MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque met à disposition des ressources documentaires dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction, de l'art, des jardins et des sciences humaines. Elle donne aussi accès à plusieurs ressources numériques (livres électroniques, revues, articles, bases bibliographiques...).

### COLLECTIONS

#### → Un fonds

Environ 23 000 ouvrages 300 titres périodiques dont 100 abonnements actuels, 2120 mémoires, 2800 PFE et TPFE et 800 DVD.

#### → Une cartothèque

Environ 4 000 cartes, plans et photographies aériennes.  
Un accès gratuit aux données de l'IGN et aux services du géoportail (contact : 01 39 07 40 08).

#### → Une base de données documentaires

Accessible depuis le portail «ArchiRès» [www.archires.archi.fr](http://www.archires.archi.fr)

### CONSULTATION ET PRÊT

#### → Consultation sur place

#### → Prêt

4 ouvrages > 15 jours  
2 usuels > 3 jours  
2 DVD > 3 jours

Uniquement sur présentation de la carte d'étudiant. Vous pouvez prolonger le prêt grâce au compte que vous aurez créé sur le portail «ArchiRès» [www.archires.archi.fr](http://www.archires.archi.fr).

### HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi, mardi et jeudi : 9h à 18h30
- Mercredi : 13h à 18h
- Vendredi : 9h à 17h

### CONTACT

→ 01 39 07 40 02  
[cdi@versailles.archi.fr](mailto:cdi@versailles.archi.fr)

### LIEU

→ E218 | Petite écurie / niveau 2

# DES LIEUX POUR TRAVAILLER

## INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE

### SALLES INFORMATIQUES

#### → Moyens techniques

Des salles de cours et un libre-service informatique équipés de PC.

Impression du A4 au A0 (couleur et N/B), scanners A4 et A3, graveurs de CD et DVD, lecteurs de dvd sur tous les PC et lecteurs multicartes.

Pour imprimer, les étudiants utilisent leur carte d'étudiant. Deux bornes sont à leur disposition pour le rechargement de leur carte (dans le hall de l'administration et en bas de l'escalier principal de la Forge).

#### → Logiciels

Utilisation des logiciels spécialisés (Autocad, Archicad, Archiwizard, Arcview, Rhino, Revit...).

#### → Prêt de matériel

Caméras, pieds de camera fixes, appareils photo numériques, minidisc avec micros. Il est indispensable de réserver le matériel.

Ce matériel est délivré dans la journée par le bureau informatique et doit y être retourné en fin de journée.

#### → Photos numériques

Possibilité de transférer ses photos numériques sur son compte grâce aux lecteurs multicartes qui lisent 6 formats.

#### → Wifi

Possibilité de connecter son ordinateur portable au réseau dans toute l'école.

Pour plus d'informations, voir le Guide des ressources informatiques.

### HORAIRE D'OUVERTURE

→ Lundi au vendredi :

Libre service de 8h à 20h

Service informatique de 8h00 à 18h00

### CONTACT

→ ☎ 01 39 07 40 56

[informatique@versailles.archi.fr](mailto:informatique@versailles.archi.fr)

### LIEU

→ M002 | Maréchalerie / niveau 0

# DES LIEUX POUR TRAVAILLER

## **ATELIER MAQUETTES**

Fraiseuse numérique, ponceuses, fils chauds, scies...

## **ATELIER NUMÉRIQUE**

Imprimantes 3D

## **ATELIER DÉCOUPE LASER**

4 machines de découpe laser : utilisation après inscription au bureau informatique (1 de 25 Watt, 1 de 40 Watt et 1 de 60 Watt)

**→ Pour en savoir + se renseigner auprès du service informatique**

# SUIVRE L'ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

## PORTAIL ETUDIANTS TAIGA

<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd>

Consultable à distance et accessible par un mot de passe individuel, vous y trouvez :

- ➔➔ votre emploi du temps
- ➔➔ le programme pédagogique
- ➔➔ vos notes
- ➔➔ vos certificats de scolarité et attestation
- ➔➔ vos supports de cours
- ➔➔ un formulaire pour contacter un enseignant
- ➔➔ un formulaire pour tenir à jour vos coordonnées

## INTERNET

<http://www.versailles.archi.fr>

Le site, mis à jour régulièrement, regroupe les actualités, les renseignements pratiques et administratifs concernant l'école.

## INTRANET

<http://intranet.versailles.archi.fr>

Accès réservé uniquement aux enseignants, étudiants et personnel administratif munis d'un compte informatique. Y figurent les comptes rendus des instances, notamment du CE et du CVE.

## FACEBOOK

<https://www.facebook.com/EnsaVersailles>

## PLATEFORME NUMÉRIQUE

Espace de travail collaboratif entre étudiants et enseignants, elle est également une base de données qui réunira la production électronique de l'école (cours, publications, rendus, devoirs...).

**Livraison prévue en novembre 2017.**

# PARTICIPER À LA VIE ASSOCIATIVE

## ARCHIABROAD

→ Accueille et intègre tous les étudiants venant étudier à Versailles : Erasmus ou étrangers.

[archiabroad@gmail.com](mailto:archiabroad@gmail.com)

## ARCHIBOOKÉ

→ Réalise et diffuse le «yearbook étudiant» de l'école, sous la direction d'un enseignant de l'ENSA-V.

[yearbookisback@gmail.com](mailto:yearbookisback@gmail.com)

## ARCHITEC'TONIC

→ Met en pratique les études théoriques par la réalisation de travaux en liaison avec les entreprises, tout en restant dans le cadre des études.

[architec.tonic@yahoo.fr](mailto:architec.tonic@yahoo.fr)

## ADN+

→ Offre aux étudiants la possibilité de concevoir des prototypes de design et de les diffuser.

[adn.plus.ensav@gmail.com](mailto:adn.plus.ensav@gmail.com)

## BDE

→ Organise des activités culturelles et sportives tout au long de l'année.

**La coopérative** propose aux membres de l'association la vente à prix modérés de fournitures et de matériels techniques.

[bde.ensav@gmail.com](mailto:bde.ensav@gmail.com)

## BLOGGERS

→ Réalise un blog, axé sur la critique architecturale, sous la direction d'un enseignant de l'ENSA-V.

[blogensav@gmail.com](mailto:blogensav@gmail.com)

## K'FET

→ Espace de restauration (boissons et d'encas) et lieu de rencontre et de convivialité entre étudiants.

**Au coeur de la Petite écurie / niveau 2**

## L'ARSÉNIK

→ Propose un atelier Théâtre pour les étudiants de l'ENSA-V et des représentations théâtrales ouvertes à tous.

[larsenik.ensav@gmail.com](mailto:larsenik.ensav@gmail.com)

## LA GRANDE MOUSSE

→ «Centrale des fanfares», elle organise les principales fêtes de l'école.

[grande\\_mousse@googlegroups.com](mailto:grande_mousse@googlegroups.com)

## OBJECTIFOTO

→ Association de photographie.

[assobjectifoto@gmail.com](mailto:assobjectifoto@gmail.com)

## VOLUME

→ Réalise une revue regroupant les productions étudiantes, réalisées hors du contexte des études.

[volume.contact@gmail.com](mailto:volume.contact@gmail.com)

# S'ENGAGER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE

## CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE

► **Le CVE** (conseil de la vie étudiante) est une instance opérationnelle qui a pour mission de préparer les décisions du CE.

Les missions principales du CVE sont :

- étudier les emplois du temps, l'organisation pédagogique, le calendrier général et préparer leur validation par le CE,
- étudier les questions de règlement interne (règlement des études et règlement intérieur) et préparer la validation des changements par le CE,
- recevoir, analyser, synthétiser les dysfonctionnements pédagogiques, logistiques et opérationnels avant de les soumettre au CE avec des propositions,
- répondre aux sollicitations du bureau de l'administration et celui des étudiants.

### Composition

9 membres :

- 3 membres élus du bureau du CE
- 3 membres élus par les étudiants (2 étudiants de licence, 1 étudiant en master)
- 3 membres de l'administration : le directeur et deux collaborateurs désignés en fonction des sujets à traiter.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

► **Le CA** (conseil d'administration) délibère et statue sur le règlement intérieur, le programme pédagogique préparé par le CE (conseil d'école), le budget et le compte financier, les contrats ou conventions en fonction de leur nature, le projet d'établissement. Il désigne les membres des instances réglementaires et, le cas échéant, en fixe l'effectif et notamment le CE. Le CA met en place des commissions, rapporteurs ou groupes de travail, propres à l'École, nécessaires à l'accomplissement de ses missions, en fixe l'objectif et en désigne les membres.

### Composition

Le CA est composé de la direction, d'enseignants, d'étudiants, d'administratifs et de personnalités extérieures.

Les enseignants et étudiants sont élus par leurs pairs pour représenter ces derniers. Ils ont pour rôle de faire connaître les débats et de consulter leurs collègues en vue des délibérations du CA.

# AIDES SOCIALES ET LOGEMENT

## FOND NATIONAL D'AIDE D'URGENCE | FNAU

Le FNAU permet l'attribution d'aides d'urgences annuelles, dans le cadre des aides spécifiques contingentées que peut attribuer le ministère de la Culture.

Cette aide concerne essentiellement les étudiants en Master. Les conditions d'attribution seront spécifiées lors des deux campagnes annuelles, une au mois de janvier et une au mois de juillet.

## ASSISTANTE SOCIALE DU CROUS

Mme Bouchain Françoise

*Maison des étudiants, 1 allée de l'astronomie,  
78280 Guyancourt*

*RDV au ☎01 69 15 70 64*

*(secrétariat Université Orsay)*

## CROUS

➔ Antenne de Versailles : accueil des étudiants.

Bourses sur critères sociaux, aides au mérite, aide à la mobilité internationale...

*Horaires d'ouverture :*

*du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30*

*145 bis boulevard de la Reine,*

*78000 Versailles ☎01 40 51 62 00*

Vous trouverez sur le site du crous [www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr) les renseignements sur les bourses, les offres et aides au logement, les résidences universitaires et des jobs étudiants

## PORTAIL NUMÉRIQUE DES DÉMARCHES ET SERVICES DE LA VIE ÉTUDIANTE

➔ [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

## YVELINES INFORMATION JEUNESSE | YIJ

YIJ est le centre départemental d'information des jeunes yvelinois. Il propose un accueil personnalisé, gratuit et anonyme, des espaces thématiques en libre consultation et des services d'aide aux jeunes (baby sitting, jobs, logement, etc).

*3, parvis des Sources,*

*78180 Montigny-le-Bretonneux*

*☎01 34 98 37 05 | [www.yij78.org](http://www.yij78.org)*

## LOGEMENT

➔ Le service de la scolarité recense les offres et demandes de logement.

*Contact : François Grelley - E272*

*☎01 39 07 40 17*

## MÉDECINE PRÉVENTIVE ÉTUDIANTS

Prendre RDV par le lien suivant  
<https://www.doctolib.fr/centre-de-medecine-preventive/paris/siumpps-paris-diderot>

En cas de difficulté ou pour toute demande particulière, joindre le secrétariat au ☎01 57 27 94 60.

→ À noter que pour la 1<sup>ère</sup> année de Licence, une visite médicale obligatoire est prévue.

### SIUMPPS

*Service médecine préventive-Paris 7-Diderot  
Bât. Sophie Germain - RDC sur cour  
8 Place Aurélie Nemours, Paris 13<sup>e</sup>*

## CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE DE VERSAILLES

*Horaires d'ouverture :*

*Lundi de 9h à 17h30 / Mercredi de 9h à 12h (1 semaine/2) puis de 13h30 à 17h30  
3 bis impasse des Gendarmes,  
78000 Versailles ☎01 39 50 30 49*

## URGENCES

→ Hôpital André Mignot

*177, rue de Versailles,  
78150 Le Chesnay  
Service des Urgences | Adulte, Enfants,  
Psychiatrie  
☎01 39 63 88 45 ou ☎01 39 63 91 33*

→ Clinique des Franciscaines

*7 bis A rue Porte de Buc, 78000 Versailles  
☎01 30 97 49 09*

## AIDE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE

→ Centre Médico Psychologique Consultation Adultes (CMPA).

Accueil des jeunes adultes de 16 à 24 ans qui souhaitent être aidés dans les difficultés qu'ils rencontrent et quel que soit leur lieu de résidence. L'accueil est un accompagnement effectué par une psychologue et une infirmière.

*2, passage Roche, 78000 Versailles  
☎01 39 02 02 65 | [www.ch-charcot78.fr](http://www.ch-charcot78.fr)*



→ Bureau d'aide psychologique universitaire

L'étudiant sollicite un rendez-vous en s'adressant directement au secrétariat, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h30. Un rendez-vous est proposé avec un psychanalyste en fonction des disponibilités. Les premiers entretiens permettent de préciser la demande de l'étudiant. La démarche de l'étudiant est confidentielle.

*44 rue Henri Barbusse, 75005 Paris*

☎ 01 43 29 65 72

<http://bapuluxembourg.net/>

→ le B.A.P.U. Claude Bernard

Reçoit les étudiant.e.s de 20 à 27 ans, qui souhaitent une aide psychologique.

Les premiers entretiens sont assurés par un psychiatre ou un psychologue. Une assistante sociale du BAPU participe à l'accueil et à la constitution du dossier administratif

*20 rue Larrey, 75005 Paris*

☎ 01 43 37 16 16

*Métro Place Monge - Cardinal Lemoine*

*50 rue Ribera, 75016 Paris*

☎ 01 42 24 52 29

*Métro Jasmin*

*131 rue de Bagnolet, 75020 Paris*

☎ 01 40 09 05 09

*Métro Porte de Bagnolet ou Gambetta*

# ÉGALITÉ DIVERSITÉ

## UNE ÉCOLE ATTACHÉE AUX VALEURS D'ÉGALITÉ ET DE DIVERSITÉ

L'ENSA-V s'engage aux côtés du ministère de la Culture dans une démarche de prévention des discriminations et de promotion de la diversité et de l'égalité femmes-hommes. L'école est à ce titre candidate aux deux labels, Egalité et Diversité certifiés par l'AFNOR.

Un groupe de travail a été constitué en février 2017 pour mener à bien cette démarche. La labellisation constitue un processus, un cadre méthodologique, un regard extérieur qui permet de nous fixer des objectifs concrets. Les labels constituent un cadre pour progresser et améliorer nos pratiques.

La démarche engagée par l'école passe par l'investissement de tous ses agents.

➔ **ALLODISCRIM**, une cellule d'écoute, de traitement des signalements de discrimination et d'alerte, est accessible à l'ensemble des agent.e.s du ministère de la Culture : [culture.allodiscrim@orange.fr](mailto:culture.allodiscrim@orange.fr)

Numéro vert gratuit 0800 10 27 46



# RÈGLES DE VIE

## RESPECT DES PERSONNES ET DES LIEUX

→ **Respecter le travail des équipes administratives, techniques et scientifiques de l'École.**

→ **Travailler dans un bâtiment classé Monument historique** nous engage plus encore à être responsables et soucieux de sa préservation et de sa sécurité. Les agents du service intérieur entretiennent l'établissement et des moyens financiers sont engagés par l'École pour maintenir la propreté mais nous devons tous être solidairement responsables de la propreté des locaux, respecter le mobilier et l'ensemble du matériel technico-pédagogique.

## BIZUTAGE

→ **L'article 75 de notre règlement intérieur** stipule que le bizutage est strictement interdit. Il constitue un délit et engage votre responsabilité jusqu'au pénal.

→ **L'article 225-16 du Code pénal** dispose en effet que le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende, l'amende et la peine de prison étant doublées si la victime est mineure ou vulnérable.

## ALCOOL, TABAC...

→ **Prohibition de l'usage du tabac, de l'alcool, des produits stupéfiants et des autres substances illicites.**

Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Fumer est uniquement autorisé à l'extérieur des bâtiments.

La consommation d'alcool est interdite à l'intérieur et dans l'enceinte des bâtiments.

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Extraits à retenir

## ➔ Article 14-2 : conditions d'obtention des unités d'enseignement

Pour qu'une UE soit validée et donc définitivement acquise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10.

La note de l'UE correspond à la combinaison des notes obtenues aux enseignements de l'unité affectés d'un coefficient et ce dans la mesure où ces notes sont égales ou supérieures à 9.

Après examen un délai de trois semaines est pris pour la correction des copies. Les résultats sont communiqués au service de la scolarité. Après publication des notes, l'étudiant dispose d'un délai de quinze jours pour éventuellement contester sa note auprès de l'enseignant responsable et du coordinateur de l'UE. Une copie de la demande devra être fournie au service scolarité.

Au final, après rattrapage, la moyenne ne peut être obtenue que si aucune note n'est inférieure à 9.

Les UE consacrées majoritairement au projet ne font pas l'objet de compensation. Toutefois, dans le premier cycle, les UE d'un même semestre consacrées au projet, peuvent être compensables entre elles.

Lorsque l'UE n'a pas été obtenue après la session de rattrapage, l'étudiant est réinscrit automatiquement à tous les enseignements de l'UE qu'il doit valider dans sa totalité.

## ➔ Article 12 - Obligation de présence aux enseignements et aux examens

L'assiduité à l'ensemble des cours, travaux dirigés, travaux pratiques, studios, workshops est obligatoire. Les modalités de vérification des présences sont laissées au choix de l'enseignant.

Les justificatifs d'absence aux enseignements doivent être présentés par écrit au service de la scolarité sous 48 heures.

L'absence non justifiée peut être prise en compte par l'enseignant dans la note qu'il attribue.

En cas d'absence à un examen pour raison de force majeure dûment justifiée sous 48 heures (hospitalisation, raison personnelle grave, ...), l'étudiant pourra bénéficier d'une épreuve de substitution s'il a, par ailleurs, rendu normalement l'ensemble de ses travaux.

L'absence non justifiée à un examen entraîne l'obtention de la note de 0/20 et ne permet pas de se présenter à sa session de rattrapage.

Les étudiants doivent se présenter 15 minutes avant le début de l'examen. Un retard de maximum 15 minutes est toléré. Au-delà de ce délai, l'étudiant n'est pas admis à composer.

#### ► **Article 14-4 - correction des épreuves et communication des résultats**

Les résultats finaux sont communiqués aux étudiants par voie d'affichage et sur Taïga à la fin de chaque semestre. Les étudiants sont tenus d'en prendre connaissance et peuvent les contester s'ils constatent une erreur, dans les quinze jours qui suivent l'affichage. En cas d'erreur matérielle et après s'être rapproché du service de la scolarité, ce dernier établira un rectificatif visé par l'enseignant concerné. Les étudiants peuvent demander à consulter leur copie dans un délai d'une semaine après la proclamation des résultats.

Dans la mesure où les emplois du temps le permettent, les enseignants organisent à la fin de chaque semestre des séances de correction des épreuves de chaque enseignement.

Le coordinateur de l'UE est le responsable scientifique et pédagogique de l'UE. Il est en fin de compte le seul décisionnaire de la note obtenue à l'ensemble de l'UE par l'étudiant conformément à la réglementation en vigueur.

# RÈGLES DE SÉCURITÉ

## VIGILANCE COLLECTIVE

→ **Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent.**

### → **Badges**

Il est impératif que vous soyez munis d'un badge d'entrée et d'un bip pour l'accès en voiture. Si vous n'avez pas de badge, vous devez demander l'accès à l'agent d'accueil.

### → **Portes d'accès sécurisées (ateliers, entrée)**

Elles doivent être maintenues fermées après votre passage.

## DISPOSITIF D'ASSISTANCE AUX PERSONNES

### → **En cas de malaise ou d'accident**

Lorsqu'une personne est prise de malaise ou se blesse, vous devez appeler le 15 (Pompiers) ou 18 (SAMU) et dans tous les cas, ne jamais la laisser seule. Prévenir l'accueil au 01 39 07 40 00.

Plusieurs personnes, parmi l'équipe administrative, sont secouristes, les noms sont affichés dans les couloirs.

Des boîtes de secours sont disponibles à l'accueil, dans les ateliers et au point info.

### → **Deux défibrillateurs automatiques externes**

Appareils à utiliser en cas d'arrêt cardiaque, ils sont situés à l'accueil (avenue de Sceaux) et dans le bureau de Thierry Boucher, E230 (petite écurie/niveau 2).

## EN CAS D'ALERTE INCENDIE

→ **Au déclenchement du signal sonore d'alarme incendie**, tous les occupants doivent quitter les bureaux, salles, amphi, auditorium, ateliers où ils se trouvent, en vérifiant qu'il ne reste personne et en fermant les portes et les fenêtres. Il faut se diriger, en gardant son calme, vers les points de rassemblement situés :

- pour la petite écurie : cour d'honneur,

- pour la maréchalerie et la Forge : terrain de basket.

Dans tous les cas, il faut attendre les consignes avant de remonter dans les bâtiments.

# INFOS PRATIQUES

## HORAIRES D'OUVERTURE

→ **Ecole** : de 8h à 18h00, 5, avenue de Sceaux. La grille est équipée d'un contrôle d'accès avec badge.

→ **Ateliers** : 3 ateliers sont ouverts en permanence aux étudiants toutes années confondues : ateliers 13 et 14 (Petite écurie - niveau 1), atelier 19 (Petite écurie - niveau 2).

Pour obtenir une place, se renseigner auprès des étudiants qui gèrent chaque atelier. Des réunions d'information sur la vie des ateliers et les modalités d'entrée sont organisées dès la rentrée.

→ **Parking** : de 7h30 à 20h00

Vous pouvez obtenir, auprès de l'agence comptable, bureau E242, un bip d'accès à la cour de la Maréchalerie pour stationner dans la limite des places disponibles. Ce bip est remis moyennant une caution encaissable de 30 €, remboursable en cas de non-utilisation.

## REPROGRAPHIE

→ **Photocopieurs** NB en libre-service pour les étudiants : 1 dans chaque atelier, 1 à la médiathèque.

La carte d'étudiant fait office de carte de paiement pour les impressions et les photocopies. Deux bornes de rechargement de la carte sont situés à côté des bornes Monéo près de l'ascenseur de la Forge (niveau 0) et dans le Hall de l'administration (Petite écurie - niveau 2).

## RESTAURATION

→ **Brasserie «La Forge» (cour de la Forge)**

Cafétéria du Crous ouverte de 9h à 11h. Repas servis de 11h30 à 14h. Réouverture de la cafétéria de 14h à 15h30.

Les usagers peuvent régler leur consommation en espèces ou par carte Monéo. La première carte Monéo est gratuite.

→ **K'Fêt (petite écurie / niveau 2)**

Cafétéria gérée par une association étudiante ouverte de 8h30 à 19h du lundi au vendredi.

→ **Distributeurs automatiques (petite écurie / niveau 2)**

Après la K'Fet ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage de la Forge, des distributeurs de boissons et de sucreries sont à votre disposition.

# INFOS PRATIQUES

## DOCUMENTS UTILES

- ➔ **Règlement intérieur** (consultable sur l'intranet <http://intranet.versailles.archi.fr>)
- ➔ **Règlement des études** (consultable sur le site de l'école <http://www.versailles.archi.fr>)
- ➔ **Calendrier pédagogique** (consultable sur Taiga <http://www.archi-etudiants.fr/taiga/etd/index.php>)
- ➔ **Programme pédagogique** (consultable sur Taiga <http://www.archi-etudiants.fr/taiga/etd/index.php>)
- ➔ **Instances de l'école CA / CE & CVE / CS / CT / CHSCT** : la composition des instances et les procès-verbaux sont consultables sur l'intranet (<http://intranet.versailles.archi.fr>)
- ➔ **Organigramme des services administratifs de l'ENSA-V** (consultable sur le site de l'école <http://www.versailles.archi.fr>)
- ➔ **Plans de l'école** (consultable sur le site de l'école <http://www.versailles.archi.fr>)
- ➔ **Guide des échanges internationaux** (consultable sur le site de l'école <http://www.versailles.archi.fr>)



# ACCÈS

## →→ TRAIN

Gare de Versailles rive gauche (Paris Invalides RER C)

Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare)

Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)

## →→ BUS

Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP(arrêt avenue de Paris)

## →→ VOITURE

Autoroute A13, sortie Versailles-Château

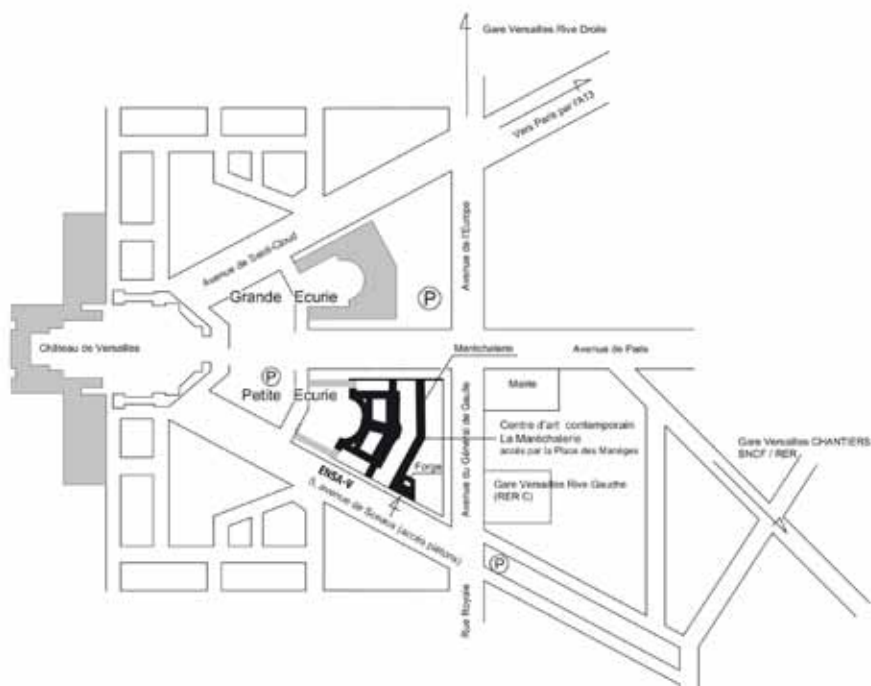
Autoroute A86, sortie Versailles-Château

## →→ STATIONNEMENT

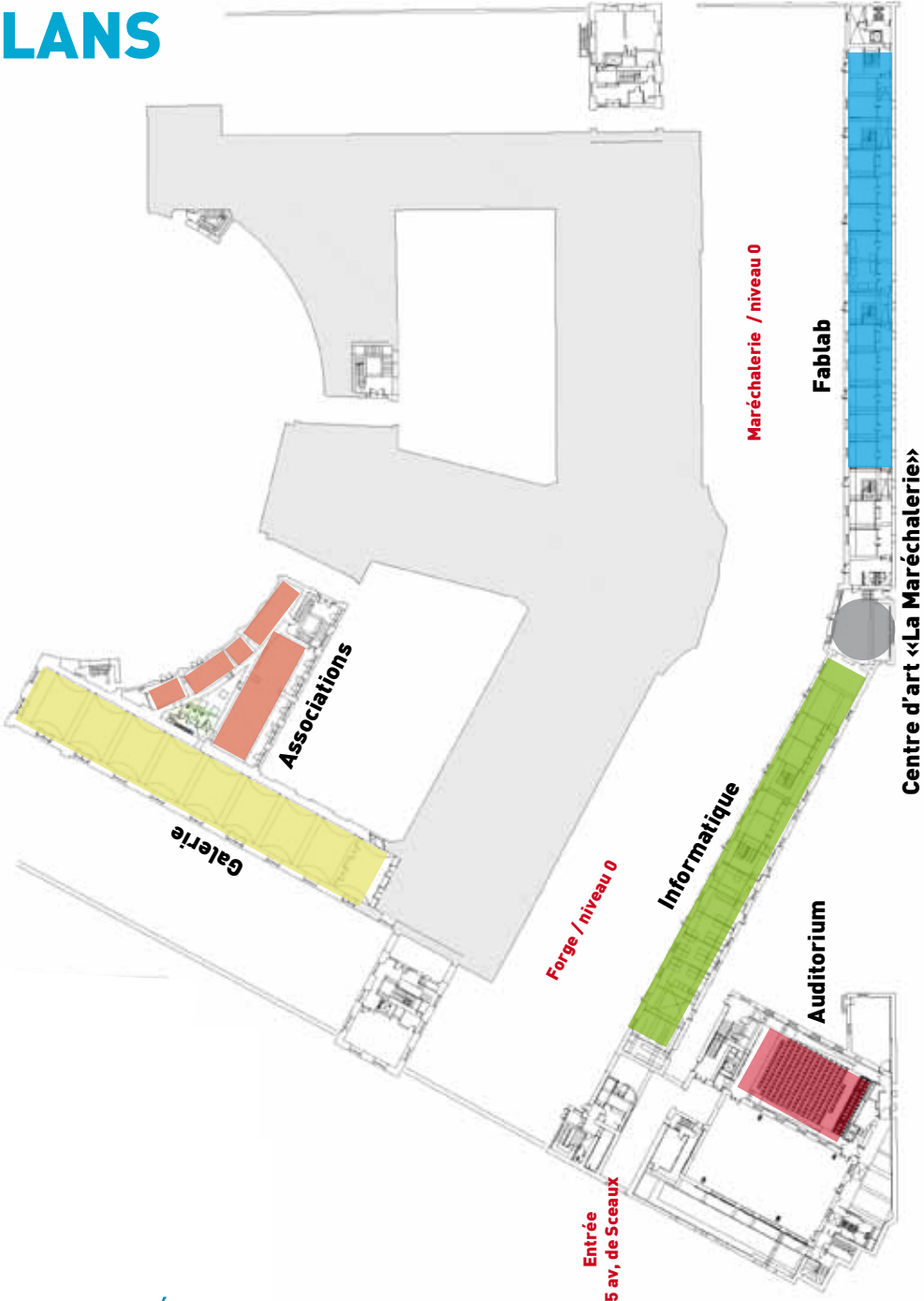
Pour les usagers de l'ENSA-V : stationnement dans le parking réglementé de la cour de la Maréchalerie, accès par le 2 bis avenue de Paris.

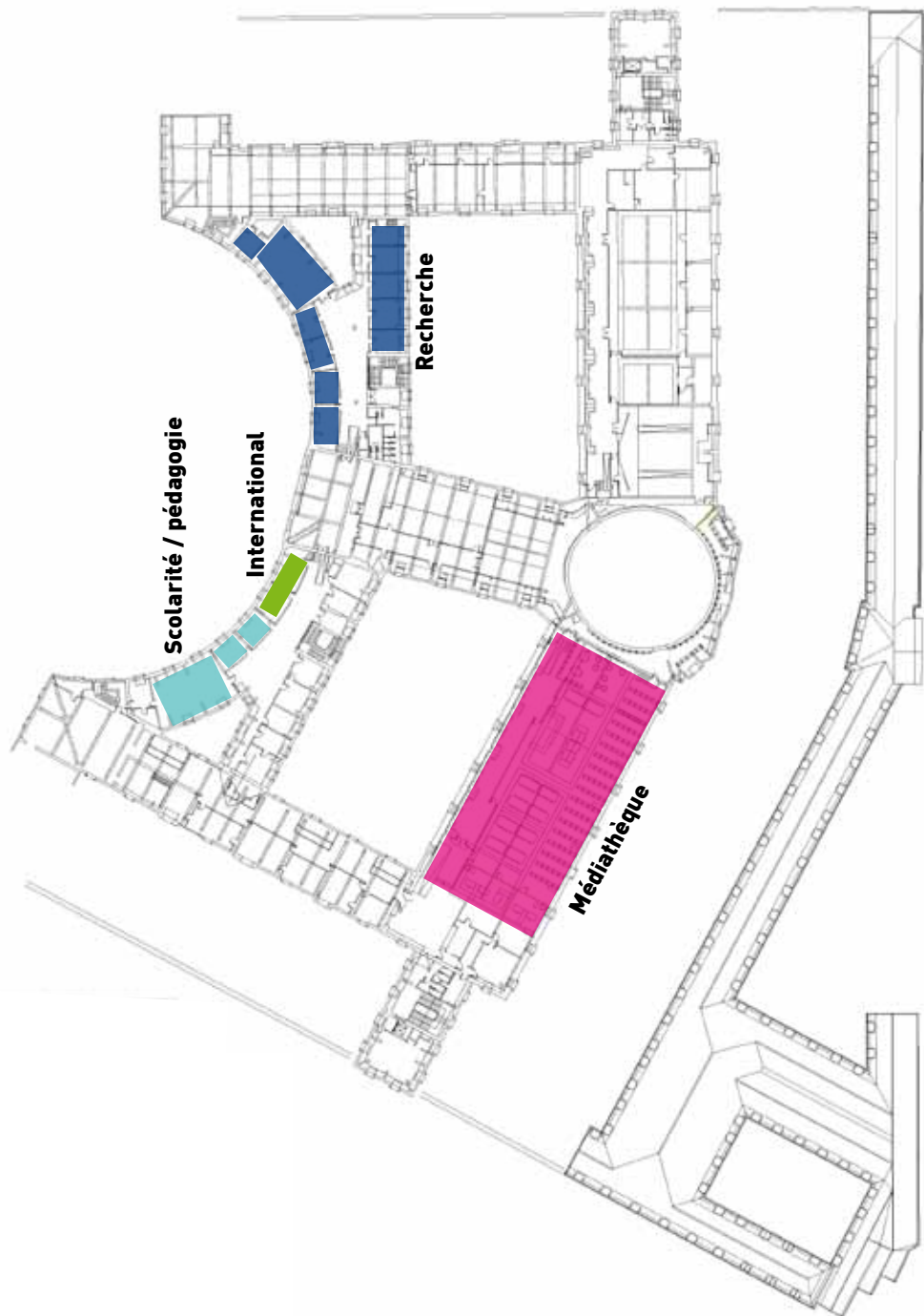
## →→ HORAIRES D'OUVERTURE

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Elle dispose d'une unique entrée piétonne au 5 avenue de Sceaux, équipée d'un contrôle d'accès par interphone.



# PLANS





PETITE ÉCURIE / NIVEAU 2

# CONTACTS

## SCOLARITÉ / PÉDAGOGIE

### →→ Elisabeth Afonso

*Stages Licence / Master*

*PFE*

*Planning des salles*

☎ 01 39 07 40 20 | bureau E 270

### →→ François Grelley

*Candidatures 1ère année / VAE / Transfert*

*Inscriptions administratives*

☎ 01 39 07 40 17 | bureau E 272

### →→ Véronique Escande

*Actions sociales / médecine préventive*

*Organisation des examens et rattrapages*

*Suivi des mémoires*

*Retrait des parchemins*

☎ 01 39 07 40 19 | bureau E 272

### →→ Christine Henault

*Inscriptions pédagogiques*

*Suivi du cursus*

*Commissions L1/ inscriptions supplémentaires/ jury de licence*

☎ 01 39 07 40 21 | bureau E 272

### →→ Nadine Perrin

*HMONP*

*AUE*

☎ 01 39 07 40 97 | bureau E 272

### →→ Brigitte Beauchamp

*Doctorat suivi administratif inscriptions*

*Formation professionnelle continue*

☎ 01 39 07 40 91 | bureau E 274

### →→ François Tréhen

*Master JHPP*

☎ 01 39 07 40 86 | bureau E 104



énsa-v

5, avenue de Sceaux  
BP 20674-78006 Versailles Cedex  
tél. 33 (0)1 39 07 40 00  
fax 33 (0)1 39 07 40 99  
ensav@versailles.archi.fr  
www.versailles.archi.fr

